



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : **13 octobre 2025**

Numéro de la délibération : **DEL/NLB/25/10/191**

<p>Date Convocation 03/10/2025</p> <p>Date Affichage 06/10/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 19 - procurations 03 - absents 05 	<p>Le 13 Octobre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Sophie FERRY, Michel BOURGERY et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Didier MARTIN, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES 2 BUS ELECTRIQUES A LA SARL LES ELEKTRONAUTES

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

La municipalité a décidé de céder deux bus électriques immatriculés BY-817-KM et CH-026-FY.

En effet, vu l'acquisition de la flotte électrique Karsan en 2021 (4 bus neufs) et des bus de réserve thermiques, il a été proposé d'alléger la flotte des bus de réserve de la Régie de Transports. Le Conseil d'Exploitation de la régie des transports a donc décidé de céder gratuitement ces 2 bus électriques respectivement immatriculés en 2011 et 2012.

Ces bus qui ont été fabriqués au titre de l'expérimentation sur des châssis de véhicules thermiques sont très peu fiables et ont des pannes récurrentes qui ne permettent plus leur utilisation dans de bonnes conditions. Aussi, leur valeur sur le marché de l'occasion est nulle.

Vu la délibération du 15/12/264 du 16 décembre 2015 créant la régie à autonomie financière des transports urbains (service ID-BUS) pour l'exploitation par la Commune de L'île d'Yeu,

Vu la décision du Conseil d'Exploitation ID BUS du 14/02/2024 validant la cession des 2 bus OREOS 2X BY-817-KM et CH-026-FY dès qu'un repreneur soit trouvé,

Vu la proposition de Mrs. Jérôme Chevalier et Pierre BLANCHARD, dirigeants de la SARL Les Elektronautes à Fréhel (22 240), immatriculée au RCS de Saint Malo sous le n° 893 239 913 datée du 22/07/2025, proposant l'acquisition des 2 véhicules pour 1€ symbolique,

Vu l'avis positif du Bureau Municipal du 7 octobre 2025 validant cette proposition,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- **FIXE** la cession des 2 bus électriques immatriculés BY-817-KM et CH-026-FY pour 1€ symbolique
- **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique à la SARL Les Elektronautes.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU